

L'ÉVÉNEMENT

JOURNAL QUOTIDIEN

Prix de l'Abonnement
 Edition quotidienne, par an..... \$3.00
 Edition hebdomadaire, par an..... 1.00
Invariablement payable d'avance
 On peut aussi s'abonner pour six mois ou pour trois mois.

ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE: S. MARCOTTE

RÉDACTEUR-EN-CHEF: HECTOR FABRE

Prix des Annonces
 Six lignes, première insertion..... \$0.50
 Chaque insertion subséquente..... 0.15;
 Chaque ligne en sus, première ins... 0.08
 Chaque ins. subséquente, p. ligne... 0.04

FEUILLETON DE L'ÉVÉNEMENT
DU 16 JUILLET 1879.

L'ENFANT MAUDIT

(Suite.)

Et traversant l'espace de cour à l'extrémité de laquelle se trouvait le bâtiment en flammes, il gagna l'angle d'un mur, et s'y coucha à plat-ventre, continuant à crier au secours, comme s'il s'était traîné là pour échapper au feu.

Mais à peine venait-il de montrer son visage hideux, que deux hommes s'approchèrent, le saisirent par les épaules et le mirent sur ses pieds. C'étaient Morin et Andoche.

—Allons, coquin, dit le fiancé de Colette, en marche pour la grande salle où tu vas trouver à qui parler.

—Mais je ne puis marcher, je ne saurais me soutenir, fit Jean Taupier dont la voix glapissante monta à son diapason le plus faux, vous êtes des méchants garçons, j'ai toujours trouvé en vous un ennemi, Morin.

—Je ne suis l'ennemi ni la dupe de personne... Misérable! jamais tu n'as été malade, et tu as volé le pain des pauvres en te faisant secourir dans cette maison... Les juges vont savoir la vérité à cette heure... Comment, toi, si fin, tu n'as pas compris que l'incendie était un piège... Nous voulions d'abord être certains que tu mentais en affirmant être malade, avant un quart d'heure nous resterons sûrs que tu mentais encore un affectant d'être un honnête homme... Et qui sait ce que nous n'allons pas apprendre encore...

La physionomie de Jean Taupier exprima une rage impuissante; pris en flagrant délit de mensonge il se demandait où s'arrêteraient les investigations de la justice. L'hypocrisie dont il faisait cacher un dessin coupable. Un homme bien portant ne pousse pas au point de passer ses jours et ses nuits couché dans une écurie, s'il ne couve pas un projet grave.

Une seule idée en ce moment préoccupait Jean Taupier, éviter de subir l'interrogatoire des magistrats. Pour cela, il fallait échapper à Morin et à Andoche. Cependant Jean Taupier ne désespéra pas encore de réussir dans son projet de fuite.

—C'est bon! fit-il d'un air plus bourru que méchant, on aime à ne rien faire... d'ailleurs, quoique je ne sois pas aussi malade que je voulais le faire croire, histoire d'être plaint, quoi! je n'en suis pas moins d'une santé très-faible... on veut me forcer à me lever, me voilà debout... M'est avis cependant, que c'est un méchant moyen de faire lever un homme que de mettre le feu à l'immeuble où il couche. C'est ce scélérat de Gaspard qui m'a joué ce mauvais tour...

—Dame! fit Morin, vous l'aviez jeté à l'eau, il s'est servi du feu, la revanche est bonne.

—Jeté à l'eau, moi! Et pourquoi, et comment? C'est une calomnie, tout le monde est contre moi dans cette maison, j'en sors pour n'y jamais rentrer, et le maître se débrouillera s'il le peut sans ma déposition...

Et profitant d'un moment où Andoche et Morin le seraient de moins près Taupier renversa l'un d'un croc-en-jambe, porta à l'autre un violent coup de tête dans la poitrine, puis gagnant le torrent, il s'y jeta après avoir descendu la moitié de la haute berge.

—Ah! scélérat, fit Morin, nous l'avons mort ou vif.

—S'il ne sait pas nager et s'il est résolu à mourir, nous ne repêcherons qu'un cadavre, répliqua Andoche.

—Savoir! dit Morin qui s'élança vers la maison.

Pendant ce temps Taupier gagnait l'autre rive, y abordait, et courait rapidement vers le bois.

—Arrêtez-le! arrêtez-le brigand! cria Andoche.

—Je suis là, répondit une voix.

—J'apporte des cordes, dit Morin en reparaisant.

—Et le garde-champêtre est à sa poursuite.

La chasse à l'homme commença. Le vieux garde-champêtre était alerte à la course en dépit de ses soixante-cinq ans. Andoche et Morin se seraient cru déshonorés s'ils n'avaient point livré Jean Taupier à la justice. Celui-ci fuyait comme un cerf forcé, mais il ne pouvait lutter contre ses adversaires, et au bout d'une heure Morin le tenait renversé sur le sol, tandis que le garde-champêtre l'entourait de grosses cordes. Au moment où il allait lier les bras du prisonnier à sa poitrine, il sentit sous la blouse de Taupier un objet résistant.

—Halte, les garçons, dit-il, méfions-nous, et sachons d'abord ce que ce filou cache sur sa poitrine.

Taupier poussa un hurlement de rage, se tordit comme un tronçon de vipère, mais le couteau de Morin trancha la courroie de la sacoche de cuir et celle-ci tomba sur le sol en rendant un son métallique.

—L'or du voyageur! s'écria Morin!

—Ah! nous te tenons donc, assassin et voleur!

Le garde-champêtre prit dans ses mains les cordes liant le prisonnier, et celui-ci dut suivre les trois hommes.

Tout était perdu pour lui, bien perdu. L'hypocrisie n'était plus nécessaire, il la remplaça par le cynisme.

—C'était bien préparé et bien joué, fit-il; encore une semaine et j'étais riche; j'aurais feint de guérir subitement, puis un soir on ne m'aurait plus retrouvé et l'on aurait dit: — bon débarras! — Le malheur vient de ce que le cabriolet au cheval blanc a été arrêté trop près du Château-Tempête... Sans cela personne n'aurait eu l'idée d'amener là le voyageur assassiné, et si plus tard la justice avait commencé une enquête, j'aurais été loin, bien loin.

—Quand je pense, misérable, qu'un moment on a pu soupçonner notre généreux maître... Vous ne pouviez lui en vouloir, cependant... Ni à M. Michelin, car vous ne le connaissiez pas... — Moi! fit Taupier, je n'en voulais à personne... Le jour où j'entendis parler de la grande fortune du maître de Château-Tempête, je me dis qu'il y aurait peut-être un bon coup à faire... Les domestiques étaient nombreux, il y passait beaucoup de voyageurs... Je pouvais rester là tranquillement et guetter une occasion de faire fortune... Je feignis d'être malade, et je résolus de ne point quitter la maison sans être riche... Tantôt vous, Morin, tantôt vous, Andoche, vous m'apportiez des nouvelles, j'apprenais des choses par le petit Gaspard à qui je contais des histoires, par la Colporteur à qui je parlais de la beauté et de l'intelligence de son enfant... C'est Madenkie que je comptais voler... Si j'ai pensé à Michelin, c'est qu'hier il fit trop sonner le chiffre de la somme en or qu'il portait sur lui... Soixante mille francs! avec cela j'aurais vécu heureux, si heureux... Je résolus de me les approprier... Je ne comptais pas tuer le banquier, alors, comme vous le disiez, je ne le haïssais pas... J'ai plus de convoitise que de cruauté... Je dirai aux juges ce que j'ai pensé et ce qui s'est passé, comme je vous le dis à vous-mêmes... Je n'ai point de grâce à attendre, je le sais, et je tâcherai de mourir proprement... Faut être beau joueur quand on perd une partie!

—Mon pauvre maître, fit Morin, dans quel état je l'ai vu! Et Gaspard, le cher innocent, qui affirmait avoir reconnu le chapeau et le manteau de monsieur...

—Gaspard est fûté, et Gaspard ne se trompait point... Cela m'est bien égal à présent de raconter ce qui s'est passé, ma franchise ne me servira sans doute à grand'chose, mais cependant, ce que je puis encore faire de mieux est de dire la vérité... C'est vous, Morin, qui, en venant avec Andoche soigner le cheval du voyageur avez parlé de la

sacoche renfermant les soixante mille francs... J'apprenis en même temps que le banquier attellerait seul son cheval et refusait tout service... Mon plan fut bientôt fait... quand tous les bruits se furent éteints dans la maison, je gagnai la cuisine... j'y trouvai le manteau de Makensie mouillé par l'orage, son chapeau, et je me cachai le corps sous les plis de l'un, et le visage sous les bords de l'autre. Je pris un couteau à tout hasard et je montai chez Michelin... S'il ne s'était pas éveillé, il vivrait encore, et je serais loin d'ici... Allons! ma vieille carcasse n'en a plus pour longtemps... Trois mois de procès, quatre semaines de rappel, dix jours de pourvoi en grâce, et trois heures de toilette, de confesseur et de bourreau!

Il poussa un éclat de rire, et regarda Andoche et Morin d'un air railleur.

Le groupe formé par le prisonnier et ses compagnons approchait de la maison. Aucun d'eux n'avait quitté Jean Taupier, mais chacun avait hâte d'apprendre à tous l'arrestation du coupable, et de témoigner au maître de Château-Tempête la sympathie qu'il inspirait.

Gaspard qui se trouvait aux aguets, reconnut le premier le misérable.

Il courut alors vers la maison répétant en battant des mains:

—Voici Jean Taupier! voici Jean Taupier!

Trois ou quatre garçons robustes appelés par le garde-champêtre rejoignaient leurs camarades, et l'agent de l'autorité quittant le prisonnier qu'il avait en mains sûres, pénétra dans la salle où l'attendaient les magistrats, Herbert, Julien, Salmon, Guillaume et Thérèse.

—Messieurs, fit le garde-champêtre, voici la sacoche, veuillez compter l'or qui s'y trouve.

—La sacoche, où l'avez-vous trouvée? Sur Jean Taupier.

Oh! le misérable! le misérable! fit Herbert.

—Oui, le misérable! répondit Julien, et cependant, admire par quelles voies mystérieuses la Providence accomplit ses décrets... Tu viens de passer quelques heures d'une épreuve suffisante pour faire perdre la raison à un homme, mais sans cette épreuve, je continuerais à te pleurer, et tu te croirais encore sous le coup de la malédiction paternelle...

En ce moment Taupier fut amené dans la salle. Il regarda effrontément les juges et Herbert et se contenta de dire:

—J'avoue!

Puis se tournant vers Morin:

—Mon garçon, dit-il, il fait chaud, et je n'ai plus besoin de perruque, arrache celle que je porte... Je ne me venterai point de la majesté de mes cheveux blancs, car on me les a rasés jadis avant de me cacher le crâne sous un bonnet rouge... J'y vois des deux yeux, Andoche, ce bandeau noir, me gêne... Et maintenant, messieurs, si vous rassemblez vos souvenirs, le nom de Mathias Vurvuil vous rappellera peut-être quelqu'un dont parlèrent jadis les journaux et qui aida à créer la renommée d'un avocat aujourd'hui célèbre... Évadé de Brest, et sans position sociale, récidiviste comme voleur, et assassin par occasion, voilà l'objet.

—Convenez-vous de tous les faits qui vous sont reprochés? demanda M. Audoin.

—C'est plus vite fini.

—En attendant que la gendarmerie vienne chercher ce scélérat, dit le procureur de la République, enfermez-le dans une cave, gardez-le à vue, il ne faut pas qu'il échappe par le suicide, à un châtiement qu'il a trop mérité.

—Oh! ne craignez rien à ce sujet, monsieur, fit Mathias Vurvuil, j'ai fait mon compte, il me reste un peu plus de quatre mois à vivre, ce n'est pas à dédaigner.

Le misérable disparut, et son éclat de rire guttural retentit au loin dans le grand corridor.

M. Audoin tendit la main à Herbert.

(A continuer.)

BUREAU PRINCIPAL, TORONTO

Etabli depuis au-delà de trente-cinq ans.

A. & S. Nordheimer

Entrepôt d'Orgues et de Pianos chez

R. MORGAN, MARCHAND DE MUSIQUE,

28, RUE LA FABRIQUE,

Seul Agent pour la vente des célèbres Pianos

CHICKERING,

STEINWAY,

DUNHAM,

HAINES,

et des ORGUES DE DIVERSES FABRIQUES.

Les soussignés sont prêts à vendre les Instruments ci-dessus mentionnés à très-bonne condition et à des prix réduits, payable par installéments mensuels ou par quartier.

INSTRUMENTS DE SECONDE MAIN pris en échange et le montant en argent crédité au prix d'achat.

ORGUES ET PIANOS à louer avec droit d'achat. AVANTAGES SPECIAUX pour les COUVENTS et les ÉCOLES.

Une visite est respectueusement sollicitée.

A. & S. NORDHEIMER.

Succursales—Montréal, St. Jean, N.-B., Ottawa, Kingston, London et Ste. Catherine.

20 juin 1879—3mq&h

FOIN PRESSE!

A BAS PRIX

— AUSSI —

AVOINE,

MOULÉE D'AVOINE,

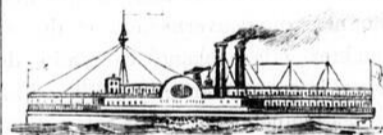
GAUDRIOLE,

POT BARLEY.

J. B. Renaud & Cie.

72 à 92, rue St. Paul.

Québec, 30 mai 1879.



Cie. de Navigation à Vapeur du St. Laurent.

LIGNE DE KAMOURASKA.

Jusqu'à nouvel avis, le vapeur

"CLYDE"

Capt. AUG. BERNIER.

Laissera le Quai St. André à 7 heures A. M. les MERCREDIS et SAMEDIS, pour Berthier, Isle aux Grues, l'Islet, St. Jean Port-Joli, Rivière-Ouelle et Kamouraska.

Après retour, il laissera Kamouraska suivant la marée, et la Rivière-Ouelle à 6 heures A. M. les Lundis et Jedis.

Pour plus ample information s'adresser au Bureau de la Compagnie, Quai St. André.

A. GABOURY, Secrétaire.

Québec, 5 juin 1879.

Remède Spécifique de Gray!

TRADE MARK. Le GRAND remède anglais. Une guérison infaillible pour la faiblesse séminale, la spermatorrhée, impuissance et toutes les maladies qui sont les suites des mauvaises habitudes hon-



Before Taking After Taking

teuses; perte de la mémoire, lassitude des membres, douleurs dans le dos, obscurcissements de la vue, décrépitude prématurée et plusieurs autres maladies qui conduisent à la folie, à la consommation ou à une mort précoce. Détails complets dans notre pamphlet, que nous envoyons gratis par la poste.

Le remède spécifique est vendu par tous les droguistes à \$1 le paquet ou six paquets pour \$5. Il sera envoyé franc de port sur réception de la somme requise.

CIE. DE MÉDECINE DE GRAY, Toronto, Ontario, Canada.

En vente à Québec chez tous les droguistes en gros et en détail et dans tous les endroits du Canada et des États-Unis.

N. B. — Les demandes pour notre médecine ayant augmentées, nous avons dû déménager à Toronto, où il vous plaira maintenant de nous faire parvenir toutes vos communications.

3 février 1879—1aq&h

Heures des Malles.

TABLEAU indiquant l'heure de l'arrivée et du départ des Malles.

BUREAU DE POSTE, QUÉBEC, JUILLET 1879.

REÇUES, MALLES, CLOSES.

A. M. P. M. ONTARIO. A. M. P. M.

8.00 10.20 Ottawa par chemin de fer (a) 1.45

8.00 10.20 Province d'Ontario (a) 1.45

8.00 10.20 Québec 6.15

8.00 10.20 Arthabaska, Sherbrooke 6.15

8.00 10.20 Lennoxville, Island Pond, 6.15

8.00 10.20 Townships de l'Est et de Rich- 6.15

8.00 10.20 montréal, par che- 6.15

8.00 10.20 min de fer, tous les jours, (a) 6.15

8.00 10.20 Station de la Chaudière, (a) 6.15

8.00 10.20 Cité de Montréal et l'Ouest, 1.45

8.00 10.20 par chemin de fer, tous les 6.15

8.00 10.20 jours, (a) 6.15

8.00 10.20 Sorel par chemin de fer, tous 1.45

8.00 10.20 les jours, à 6.15

8.00 10.20 Montréal, Trois-Rivières, Sor- 4.30

8.00 10.20 rel, St. Pierre des Beccquets et 6.15

8.00 10.20 Batican, par vapeur, à 6.15

8.00 10.20 Leeds, (Mégantic), tous les 6.15

8.00 10.20 jours, (a) 6.15

8.00 10.20 St. Gilles et St. Silvestre, (a) 6.15

8.00 10.20 mardis, jedis et samedis, (a) 6.15

8.00 10.20 Pour la Rivière-du-Loup, 6.15

8.00 10.20 par chemin de fer entre Qué- 6.15

8.00 10.20 bec, tous les jours, (a) 6.15

8.00 10.20 7.45 Par Express, Est de la Ri- 10.45

8.00 10.20 vière-du-Loup, les comtés de 6.30

8.00 10.20 Gaspé et Bonaventure, et les 6.30

8.00 10.20 provinces de Gaspé, Nouveau- 6.30

8.00 10.20 Brunswick, Nouvelle-Écosse 6.30

8.00 10.20 Ile du Prince-Edouard, St. 6.30

8.00 10.20 Jean Terrebonne et la Ber- 6.30

8.00 10.20 mude via Halifax par che- 6.30

8.00 10.20 min de fer Intercolonial, tous 6.30

8.00 10.20 les jours, (a) 6.30

8.00 10.20 Moulins de la Chaudière, (a) 6.30

8.00 10.20 MALLES LOCALES. 6.30

8.00 10.20 Comtés de Beauce et Dor- 6.30

8.00 10.20 chester par le chemin de fer 6.30

8.00 10.20 Lévis et Kennébec tous les 6.30

8.00 10.20 jours, à 6.30

8.00 10.20 Beaumont et St. Michel tous 6.30

8.00 10.20 les jours, à 6.30

8.00 10.20 Bienville, Lauzon et St. Jo- 6.30

8.00 10.20 seph, (Indian Cove), deux fois 6.30

8.00 10.20 par jour 6.30

8.00 10.20 Lévis, trois fois par jour, (a) 6.30

8.00 10.20 Québec Sud, deux fois par 6.30

8.00 10.20 jour 6.30

8.00 10.20 New-Lawpool et St. Jean 6.30

8.00 10.20 Chrystôme, deux fois par 6.30

8.00 10.20 jour 6.30

8.00 10.20 Spencer Cove, deux fois par 6.30

8.00 10.20 jour 6.30

8.00 10.20 Sillery Cove, deux fois par 6.30

8.00 10.20 jour 6.30

8.00 10.20 St. Sauveur et St. Roch, 6.30

8.00 10.20 quatre fois par jour, (a) 6.30

8.00 10.20 Faubourg St. Jean, 6.30

8.00 10.20 Bergerville et Cap-Rouge 6.30

8.00 10.20 Ste. Foye, 6.30

8.00 10.20 Rive Sud (Ouest) St. Nicolas 6.30

8.00 10.20 jusqu'à Bécancour tous s les 6.30

8.00 10.20 jours, à 6.30

8.00 10.20 Rive Nord (Ouest) An- 6.30

8.00 10.20 ciennes jusqu'aux Trois-Ri- 6.30

8.00 10.20 vières et Berthier, par le 6.30

8.00 10.20 chemin de fer du Nord, tous 6.30

8.00 10.20 les jours, à 6.30

8.00 10.20 Rive Nord (Est) jusqu'à 6.30

8.00 10.20 St. Joseph, par terre, tous les jours, (a) 6.30

8.00 10.20 les comtés de Charlevoix, 6.30

8.00 10.20 Chicoutimi et Saguenay, par 6.30

8.00 10.20 la Cie. de Navigation du St. 6.30

8.00 10.20 Laurent, les mardis, mer- 6.30

8.00 10.20 credis, vendredis et samedis 6.30

8.00 10.20 et, par terre, le comté de 6.30

8.00 10.20 Charlevoix, les lundis et 6.30

8.00 10.20 jedis à 6.30

8.00 10.20 Ile d'Orléans, les lundis, 6.30

8.00 10.20 mercredis et vendredis, 6.30

8.00 10.20 Bourg Louis, St. Raymond, 6.30

8.00 10.20 Pont Rouge, tous les jours, 6.30

8.00 10.20 Ste. Catherine, les lundis, 6.30

8.00 10.20 mercredis et vendredis, 6.30

8.00 10.20 Valcartier et Stoneham, les 6.30

8.00 10.20 mercredis et samedis, 6.30

8.00 10.20 Laval et Lac Beauport, les 6.30

8.00 10.20 mercredis et samedis, 6.30

ANNONCES NOUVELLES.

Perdue—Une Bourse en Maroquin Rouge.
La Bonne Ste. Anne—Vapeur Rivol.
La Bonne Ste. Anne—Capt. Ludger Charest.
La Compagnie des Sachets Holman—J. Gordon Bennett.
Acte de faillite de 1875—R. Henry Wurtele.
Encaen de Piano et Harmonium—Octave Lemieux & Co.
Réduction sur les Marchandises d'Été—Glover, Fry & Co.
Habilllements d'Été pour Messieurs—do
Magasin Populaire—F. X. Lepage.

QUEBEC.

MERCREDI, 16 JUILLET 1879

CARNAVAL.

Les scènes amusantes se multiplient à la Chambre locale. Le besoin d'un régent parlementaire s'y fait sentir. M. Irvine a toutes les qualités nécessaires pour remplir ce rôle, mais il s'y dérobe et se plaît même à donner le mauvais exemple du relâchement à l'endroit des règles, par complaisance pour ses amis. Nous avons déjà signalé la discussion sur la motion de rescision de l'admonition qui s'est terminée par une sorte de baiser-Lamourette, bouffonnerie digne du répertoire d'Offenbach et qui aurait été complète si les membres les plus jeunes de la Chambre avaient bien voulu la couronner par une polka échelée. Le débat sur l'affaire Gowen n'a pas fini d'une façon moins plaisante.

On connaît M. Tarte et il serait inutile de crayonner ici cette physionomie violente. C'est l'homme du premier mouvement. Aussitôt en possession du secret Gowen, il s'est élané à l'assaut, en faisant partir autour de lui tous les pétards de la publicité. Parvenu au haut des murailles, brandissant ses armes, il a crié à l'univers entier qu'il était en mesure d'écraser M. Joly et ses collègues, que déjà même ils étaient écrasés.

Ce vif élan, ce mouvement désordonné ne pouvait se soutenir jusque dans l'enceinte parlementaire : en y entrant, l'affaire devait naturellement prendre une allure plus douce et subir le joug de la règle. Plus de cris, un exposé calme des faits. M. Tarte l'a senti, ses amis sans doute le lui ont fait sentir. De là grande gêne pour lui. Il a dû déposer son armure et revêtir la toge. On a été alors témoin d'une lutte violente entre son tempérament et son rôle, lutte dont les effets ont été parfois plaisants. Il était décidé à être modéré, et il avait grande peine à l'être. Ne manie pas qui veut la langue parlementaire pleine de sous-entendus et de réserves : il faut pour cela l'adresse de M. Irvine, de M. Chapleau ou de M. Loranger. M. Tarte ne pouvait parvenir à fondre dans une teinte harmonieuse les couleurs criardes de ses articles, de ses dénonciations, avec les pâles nuances d'un froid exposé. Il allait trop loin, et revenait brusquement sur ses pas, il dépassait encore le but en reculant. Il fêtrissait M. Joly comme coupable, puis il l'ammistiait comme innocent. Son bras levé pour frapper, finissait par bénir le premier ministre.

Il ne répandait que de l'eau bénite de cour, sans doute ; mais elle venait mal après le vitriol avec lequel il avait essayé auparavant de tacher à jamais la réputation de M. Joly.

Les amis du ministère ont profité du désaccord qui éclatait entre le ton des articles du *Canadien* et celui du discours de M. Tarte pour crier à l'inconséquence, à la lâcheté. On a voulu y voir une recule. Ce n'était qu'un changement de tactique. L'assaillant a deux tactiques, l'une pour son journal, l'autre pour la Chambre ; et tout ce que l'on peut dire que c'est qu'il y en a une

dont il connaît mieux l'emploi que celui de l'autre.

On ne s'est pas borné à signaler ce désaccord : on a voulu en profiter pour forcer M. Tarte à mettre par écrit devant la Chambre ses accusations telles qu'il les avait formulées dans son journal ; et M. Irvine s'est prêté à cette manœuvre bizarre. M. Chapleau n'a pas eu de peine à démontrer que cette exigence était contre tous les usages parlementaires reçus. Le procédé pris par M. Tarte, c'est-à-dire la demande du renvoi du dossier à un comité, est le procédé ordinaire en pareille matière ; il a été cent fois employé par M. McKenzie et les autres chefs libéraux lorsqu'ils portaient des accusations de malversation contre l'administration conservatrice.

Il est bien vrai que, dans l'affaire du Pacifique, M. Huntington a agi d'une autre façon et a fait une déclaration en son nom personnel ; mais c'était là un procédé extraordinaire et qui n'oblige personne à l'adopter. Cependant, M. Tarte aurait pu fort bien le suivre ; il est probable que, laissé à lui-même, c'est ce qu'il aurait fait, car ce ne sont pas les coups d'audace qui l'effraient ; mais il avait encore présents à l'esprit les conseils de prudence, de modération de ses amis, et il s'est tenu coi. Mais, nous le répétons, il aurait pu imiter M. Huntington sans grand risque personnel, même s'il n'est pas sûr de pouvoir prouver tout ce qu'il a avancé : il lui suffirait d'en prouver une partie seulement, comme l'a fait M. Huntington, pour qu'il soit justifié d'avoir porté l'accusation.

La proposition de M. Irvine de forcer M. Tarte à formuler devant la Chambre son accusation dans les mêmes termes que dans ses articles, a jeté la plus grande confusion dans le débat. Tout le monde sentait que c'était par trop fort et l'on cherchait un moyen terme. On a fini par tomber d'accord sur le plus étrange des compromis. Instruction a été donnée au comité de voir si l'administration, ou aucun de ses membres, a agi avec malhonnêteté ou avec incapacité, et s'il y a lieu de prononcer la censure ou la canonisation. C'est-à-dire qu'on a accordé à M. Tarte plus qu'il ne demandait. Il demandait simplement le renvoi du dossier à un comité : la Chambre a voté une proposition par laquelle on met en question l'honneur du gouvernement et de ses membres ; elle a chargé ce comité de voir si le gouvernement y a failli, s'il a agi malhonnêtement. Mais s'il y avait l'ombre d'un doute là-dessus, le ministre ne pourrait rester une minute au pouvoir ! Admettre la possibilité d'un acte de malhonnêteté de sa part, c'est lui dire qu'il en doit descendre jusqu'à ce qu'il se soit lavé de la tache. Comment a-t-il pu permettre l'injure d'un pareil soupçon ? Comment a-t-il pu permettre que l'on inscrivent dans les journaux de la Chambre une motion qui équivaut à une motion de non-confiance ? Franchement, c'est bien autrement grave que l'admonition qu'on a voulu en effacer et qu'on n'a fait du reste que confirmer sans paraître s'en apercevoir.

Si M. Tarte avait ainsi formulé sa proposition, on y aurait vu avec raison une motion de non-confiance et on l'aurait repoussée. C'est probablement parce qu'on en était sûr que l'on n'a pas conseillé à M. Tarte de la rédiger ainsi. Le coup perd-il de son caractère parce qu'au lieu de venir de la main d'un ennemi, il est porté par toute la Chambre ?

Un tel dénouement faisant suite à celui de l'admonition serait plaisant, s'il n'était pas affligeant de voir la Chambre prêter si souvent à rire à ses dépens.

INFORMATIONS.

—On annonce que l'élection de l'hon. M. Mercier est contestée : 1o. Pour corruption ; 2o. Tournées payées aux électeurs ; 3o. Influence officielle induite ; 4o. Défaut de qualification foncière.

—M. Gagnon a présenté un bill pour empêcher le cumul des fonctions de conseiller législatif et de sénateur.

L'AFFAIRE GOWEN.

On a ajouté à la liste des membres composant le comité chargé de s'enquérir de la transaction faite par le gouvernement dans l'affaire Gowen, les noms de l'hon. M. Irvinet de M. Lynch. La première réunion du comité a eu lieu hier après-midi ; l'hon. M. Irvine a été élu président. Deux sténographes ont été engagés pour prendre les témoignages.

Le comité s'est réuni de nouveau ce matin. L'hon. M. Joly a déclaré devant le comité qu'il ne connaissait rien de cette transaction et qu'il n'en était pas responsable que comme membre du gouvernement.

M. Loranger propose au comité d'aller visiter le terrain avant de s'enquérir des détails. M. Flynn propose l'examen des documents. M. Taillon fait remarquer que si les documents étaient imprimés, l'étude en serait beaucoup plus facile.

Le comité permet aux parties intéressées d'être représentées par des avocats. MM. A. R. Angers et Cyrias Pelletier reçoivent permission d'assister au comité dans des intérêts particuliers. Le gouvernement n'a pas encore nommé son procureur ; l'hon. M. Mercier agit comme tel temporairement.

M. A. R. Angers demande au comité l'émanation d'un ordre pour faire comparaître comme témoins M. Bickell, le notaire Shaw, T. G. Pemberton, Montizambert, régistrateur, et le Capt. Montizambert.

On procède à la lecture des documents produits devant le comité.

DEBATS PARLEMENTAIRES

Séance, du 15 juillet.

A l'ouverture de la séance, M. Molleur se plaint d'un article de la *Mercure* l'accusant de s'être faulxé à bord d'un bateau parti de Montréal avec des pèlerins en destination pour Ste. Anne sans payer son passage.

Il nie le fait et annonce à la Chambre qu'il prendra des mesures judiciaires pour faire retracter l'auteur de cet article.

M. CAMERON demande au trésorier s'il espère faire son exposé financier bientôt.

L'HON. M. LANGELIER répond qu'il espère pouvoir le faire à la fin de cette semaine ou au commencement de l'autre le plus tard.

La Chambre se forme en comité général sur le bill No. 2 présenté par l'honorable M. Chauveau pour amender les actes concernant le cautionnement des officiers publics de la province (32 Vict. chap. 9, et 36 Vict. chap. 15) et il est rapporté avec amendements.

La Chambre discute le bill No. 6 présenté par l'hon. M. Chauveau concernant les appels à la Cour Suprême du Canada et à la Cour de l'Échiquier du Canada dans certains cas.

M. MATHIEU propose en amendement que ce bill soit renvoyé à trois mois.

Le vote est pris avec le résultat suivant : pour l'amendement 26, contre 30.

La Chambre se forme en comité général sur ce bill, M. Racicot au fauteuil. Le bill passe à sa seconde lecture et est référé à un comité spécial.

Les bills suivants passent leur seconde lecture :

Bill No. 58, présenté par l'hon. M. Mercier, pour pourvoir à la transmission de la propriété du cimetière catholique romain de St. Hyacinthe.

Bill No. 70, présenté par l'hon. M. Mercier, pour ériger en municipalité la paroisse de Ste. Marie Magdeleine.

Bill No. 10, présenté par l'hon. M. Joly, pour amender les lois relatives aux chemins à barrières dans le voisinage de Montréal.

A 7.40 heures la Chambre s'est réunie de nouveau et ajournée immédiatement faute de quorum.

FRANCE ET ANGLETERRE.

On écrit de Paris à la *Gazette de Cologne* :

Les manifestations qui ont eu lieu en Angleterre en l'honneur du prince impérial ont beaucoup déplu à Paris ; on a été notamment, froissé des paroles du

prince de Galles. On a eu connaissance à Londres de ces susceptibilités, et lord Lyons s'est rendu chez M. Grévy pour lui exposer que les témoignages de sympathie que la reine Victoria, la famille royale et les ministres donnent à l'impératrice Eugénie sont de nature toute personnelle. M. Grévy a reçu assez froidement ces explications de l'ambassadeur d'Angleterre.

On mande par le câble :

“Londres, 12 juillet.—On fait de nombreux commentaires sur la mauvaise impression produite en France par les grandes démonstrations faites en Angleterre à l'occasion des funérailles du prince. Aucun membre de l'ambassade française à Londres n'assistera aux funérailles.

“Vendredi dernier a été déposé au sénat une demande de surseoir, par suite de l'absence des bonapartistes, à la nomination de la commission qui doit étudier le projet de loi de M. J. Ferry sur l'instruction. M. Pelletan, républicain, a combattu cette demande en disant que les bonapartistes ne sont pas absents par suite du deuil qu'ils portent, mais qu'ils sont en Angleterre à la recherche d'un prétendant. La nomination de la commission a été ajournée à mardi prochain.”

LETRE DU PRINCE IMPÉRIAL.

On sait quelle étroite amitié liait le Prince Impérial et le jeune Conneau, fils de l'ancien sénateur de l'Empire qui fut le compagnon de captivité de l'empereur Napoléon III à Ham. Le jeune Conneau est sorti sous-lieutenant de l'École de Saint-Cyr en 1876. Le Prince Impérial voulant lui donner, à ce moment, un témoignage durable de son affection, lui fit cadeau d'une épée dont il avait fait forger la lame à Paris. Le Prince accompagna ce précieux présent de l'admirable lettre qu'on va lire et qui est livrée pour la première fois à la publicité.

Camden Place,
Chiselhurst, 29 juin 1876.

Mon cher ami,

Je viens à mon retour du camp de trouver la lettre par laquelle vous m'exprimez un vœu qu'une confidence de votre père m'avait déjà fait connaître et que je me ferai un devoir et une vraie joie de réaliser.

J'ai prié M. Clary de me trouver à Paris une lame extra-fine et d'ordonnance. Sur un des côtés de la lame, je fais graver la dédicace, et sur l'autre, un vieux cri de guerre de France, que je désire vous voir prendre comme devise, étant bien sûr que vous en serez toujours digne. Voici cette fière devise : *Passant le meilleur.*

Vous passez avant le meilleur dans mon amitié, c'est pourquoi je souhaite que vous passiez aussi avant le meilleur sur le champ de bataille et partout où le devoir peut vous appeler.

Mon affection pour vous est flattée par la pensée que c'est moi qui vous aurai donné l'épée qui sera, j'en suis sûr, l'instrument de votre fortune et de votre gloire à venir.

Si j'ai la joie que j'ambitionne de combattre avec vous côté à côté, chaque coup que je vous verrai frapper, je me dirai : mordieu, l'épée vaut Conneau et Conneau vaut l'épée, et la vue de votre courage me fera tressaillir d'aise. Si par malheur je ne suis pas assez heureux pour partager avec vous les mérites périlleux, si je ne puis sabrer un jour en aussi bonne compagnie, eh ! bien, je serai encore content de penser que ce souvenir de notre étroite amitié vous suivra partout et que, pendue au côté du cœur, cette bonne arme sera toujours prête à montrer que le vôtre est chaud et noble.

NAPOLÉON.

TELEGRAPHIE GENERALE

Londres, 15.—On croit que la souscription de l'armée anglaise pour venir en aide à l'érection d'un monument à la mémoire du jeune prince impérial défunt s'éleva à £50,000.

Une dépêche de St. Pétersbourg porte que le choléra a fait son apparition à Smolensk, et dans le district de Vyasm.

Le nouvel emprunt canadien à 4 pour cent vient d'être négocié. Les soumissionnaires au minimum officiel de 95 pour cent recevront 9 pour cent environ sur le montant de leur soumission ; tous les soumissionnaires au-dessus de 95 pour cent recevront le plein montant qu'ils auront déposé.

Le bill pourvoyant au retour des Chambres à Paris a été renvoyé de nouveau au Sénat pour concours au sujet des clauses donnant le droit aux

présidents d'appeler les troupes sous les armes.

Paris, 15.—Les bureaux du Sénat ont nommé un comité sur le bill d'éducation de Ferry ; le comité se compose de quatre membres approuvant cette mesure et de cinq autres prêts à la combattre. Ce comité représente 136 sénateurs favorables à la mesure et 123 opposants. Le débat a été clos sur ce sujet aujourd'hui dans la chambre des députés. La clause donnant le droit aux présidents d'appeler les troupes pour se protéger a été adoptée par un vote de 310 contre 131.

Paris, 15.—M. Léon Gambetta a donné hier une grande réception à laquelle assistaient un grand nombre de notabilités.

L'érection de la statue de M. Thiers à Nancy est fixée au 3 août.

Les membres de la famille d'Orléans s'assembleront à Genève samedi prochain.

FAITS DIVERS.

BARREAU DE QUÉBEC.—L'examen semi-annuel du barreau de Québec s'est terminé hier. Ont été admis à la pratique de la profession MM. Thos. Chapais, L.L.L. ; A. H. Cook, L.L.B. ; J. E. Prince, L.L.B. ; J. L. Bell, L.L.B. ; C. E. Pouliot, L.L.B. et F. H. Gosselin, L.L.B. M. L. E. D'Anjou a été admis à l'étude.

ECHO DE LA CHAMBRE.—M. L. C. Bélanger, avocat, de Sherbrooke, président de l'Association des éditeurs de journaux de la province de Québec, est en ville, délégué par un grand nombre des citoyens de Sherbrooke, en rapport avec les amendements demandés par la corporation de cette dernière ville à sa charte d'incorporation. M. E. T. Brooks, M. P., avocat de la corporation, est aussi venu pour surveiller la passation de ce projet de loi. Le comité des projets de loi particuliers a tenu hier une séance de trois heures, pendant laquelle ces messieurs ont été entendus et ont pris part aux débats. Les changements demandés par M. Bélanger ont été acceptés par le comité. On dit que certaines clauses de ce projet de loi, surtout celles concernant la vente forcée des immeubles pour taxes, rencontreront une forte opposition dans la chambre. MM. Mathieu Wurtele, Nelson, etc., se sont déclarés fortement opposés à quelques-unes de ces clauses, entrant à celle qui permet à la corporation de se porter adjudicataire.

ÉBOULIS.—Un bloc considérable de pierres et de terre s'est détaché du roc en arrière des bâtisses du parlement, hier soir, et a roulé dans la rue en bas.

INCENDIE.—A deux heures ce matin, le feu s'est déclaré dans la maison d'un nommé Flavien Bilodeau, cordonnier, rue Arago. La maison était inoccupée et elle a été complètement détruite. On croit que le feu est l'œuvre d'un incendiaire.

Alarme de feu à 7 heures ce matin. Feu de cheminée à la boîte 54, rue St. Eustache.

VENTE D'IMMEUBLE.—Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur la vente ajournée d'un immeuble qui sera vendu samedi, au bureau de MM. Wurtele & Lortie. Voir l'annonce.

COURSES AUX TROIS-RIVIÈRES.—Les courses de chevaux pour la coupe de la Reine sont commencées hier aux Trois-Rivières. L'hippodrome contenait bon nombre de spectateurs venus de différents points de la province. Les entrées suivantes ont été faites pour cette course de la coupe de la Reine :

Louis Chaumette, jument *Maple Leaf* ; Willis G. Gouin, *Étalon Baie* ; Baron Von Pollin, *Othello* ; Dr. W. Robertson, jument *Zeta* ; James P. Dawes, jument baie *Azalia* ; Alfred J. Gouin, jument baie *Juliette* ; James P. Dawes, jument brune *Rose*.

La jument *Zeta* est arrivée la première suivie de *Rose*, puis de *Maple Leaf*, de *Juliette* et de *Othello*.

La seconde course pour une bourse offerte par les citoyens des Trois-Rivières, premier prix \$125, second \$50, a été gagnée par le cheval *Diamond*, la propriété de M. Henry Ford qui a remporté le premier prix et la jument *Little Jennie*, la propriété de M. James P. Dawes qui a remporté le second prix.

CANARD.—Une correspondance adressée au *Phare des Lacs* prétend que ce sont des réfugiés français déguisés en Zouloous qui ont tué le prince impérial.

Ces braves patriotes, dit-il, poussés par leur haine aveugle pour l'Empire et pour la famille Impériale, avait essayé d'insulter le prince, lors de son débarquement à Capetown, ceci est un fait parfaitement établi,—mais ils ont

eu peur de la police anglaise, et la manifestation qu'ils avaient préparée à échoué. Il paraît que plusieurs d'entre eux, les scélérats de la bande, ont disparu de Capetown, depuis le départ du Prince et qu'ils ont gagné, on ne sait comment, le pays des Zoulous, où ils ont été bien accueillis par le chef de ces bandes. Leur mine était faite pour lui plaire, et pour gagner sa confiance ils n'ont eu qu'à lui dire que sa cause était aussi la leur; que si lui en voulait au général anglais, eux en voulaient à mort à un des officiers, un prince de leur nation, et qu'ils étaient venus pour lui donner la chasse et pour le désigner aux coups des Zoulous. Des espions les tenaient au courant de tous les mouvements du Prince, et ils savaient que, depuis son arrivée sur le théâtre de la guerre, il prenait part aux expéditions les plus périlleuses. Ils le guettaient et le traquaient avec l'acharnement de véritables bêtes fauves, et ils ont fini par le surprendre dans les circonstances que vous savez, c'est-à-dire escorté par un faible détachement et accompagné d'un officier qui est un lâche s'il n'est pas un traître. On ne saura peut-être jamais d'une manière authentique quels sont les vrais assassins du prince impérial, mais, pour qui connaît les échappées de notre république, les bruits que je viens de rapporter n'ont rien d'in vraisemblable.

EN BROUETTE.—L'homme à la brouette dit le *Messageur* de New-York, que nos lecteurs connaissent de réputation et que nous avons le plaisir d'appeler notre compatriote, nous écrit chemin faisant: "J'espère que dans douze jours je serai à New-York et j'aurai traversé toute l'Amérique avec une brouette, variant de 115 à 130 livres. Je viens de passer les montagnes de l'Alleghany qui offrent un coup d'oeil magnifique. Depuis le Kansas, jusqu'ici, on peut appeler cela le jardin de l'Amérique. Quelle différence avec le désert et les montagnes où l'on ne voit pas d'arbres; pas d'autre verdure que celle de misérables bruyères! Mais ces montagnes à l'air si misérable sont aussi riches que les terrains les plus fertiles, car elles renferment de précieux métaux tels que l'or et l'argent. Recevez, etc., L. P. FEDERMEYER, l'homme à la brouette."

MANITICO est un de ces noms bizarres qui a été adopté pour du coton blanc. Ce coton est vendu partout en Canada, et tant qu'à sa force, souplesse et fini, il surpasse certainement le coton bien connu de Harrockses. Il est en vente chez presque tous les marchands de Québec. Si les dames en font l'essai une fois, elles n'en achèteront jamais d'autre. Demandez le coton blanc Manitico.

FAITES-VOUS CES QUESTIONS.

Souffrez-vous beaucoup du mal de tête, de constipation habituelle, de palpitation de cœur? Avez-vous des étourdissements? Votre système nerveux est-il affaibli? Votre sang circule-t-il mal? Avez-vous la toux? Etes-vous affaibli? Avez-vous des rapports de nourriture après avoir mangé? etc., etc. Tous ces inconvénients, et d'autres encore, sont causés par la dyspepsie, le mal de foie et l'indigestion. Les FLEURS D'AUT DE GREEN sont maintenant connues par tous les droguistes comme remède certain. 2,400,000 bouteilles ont été distribuées dans tous les Etats-Unis, par l'entremise des droguistes, pour en faire l'épreuve. Deux doses suffisent pour convaincre toute personne de ses qualités étonnantes pour guérir toutes formes d'indigestion. Bouteille pour échantillon 10 cts. Bouteille régulière 75 cts. Vendue positivement par tous les droguistes.

Table with 3 columns: Day, Matin, Soir. Rows for Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi, Dimanche.

VENTES PAR LE SHERIF.

Joseph-Léon-Octave Vidal vs. Onésime Demers.—Un emplacement situé dans le village de Leclercville, de 60 pieds de front sur 40 de profondeur, avec une maison dessus construite. 2. Un autre lopin de terre situé au même lieu, de 60 pieds de front sur 100 de profondeur. Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Ste. Emmelle, le 22 juillet, à 10 heures du matin.

Montant perçu aux Douanes, le 15 du courant, dans le port de Québec, \$1,243.92.

MARCHÉ MONÉTAIRE. New York, 10 hs., 16 juillet 1879. Première cotation Exchange Sterling 3 jours 48 1/2, soixante jours 48 1/2; Greenbacks, 99.

PRODUITS EN GROS DE MONTREAL

Extra Supérieur, \$5.25 à \$5.50; Extra Supérieur, \$4.00 à \$5.10; Fancy, \$5.00 à \$4.85; Extra du Printemps, \$4.90 à \$5.00; Superfine, \$4.40 à \$4.70; Porte de Boulangers, \$5.00 à \$5.10; Fine, \$3.80 à \$4.00; Middlings, \$3.40 à \$3.55; Recouper, \$3.00 à \$3.20; Sacs d'Ontario \$2.25 à \$2.40; Sacs de la Cité (déliés) \$2.50.

mts: Orze, 60 mts: Fleur, 1,007 quarts: Acaolis, 41 quarts: Beurre, 567 tinnettes: Fromage, 22,926 meules: Lard, 0,000 quarts: Pois, 188 minots: Avoine, 816 minots.

NAISSANCE.

Aux Isles de la Magdeleine, le 4 du courant, Madame P. L. JONCAS, une fille. Parrain et marraine: P. P. Delaney, éc. M. D. et Mademoiselle Zoé Delaney. Noms reçus au baptême: Marie-Henriette-Corinne-Hélène. La mère et l'enfant se portent bien.

Annonces Nouvelles.

PERDUE,

Dans la soirée du 15 courant, sur le Chemin Ste. Foye, une BOURSE EN MARQUIN ROUGE contenant quelques pièces de monnaie, un collier pour enfant avec une médaille polie, aussi un compte adressé au propriétaire. La personne qui la retrouvera sera récompensée en la remettant à ce Bureau, ou à son propriétaire, à la Manufacture de Caoutchouc, rue St. Paul, Québec, 16 juillet 1879—3fp.

ACTE DE FAILLITE DE 1875

Et ses Amendements.

Dans l'affaire de J. & J. WOODLEY, Faillis.

Vente Ajournée d'un Immeuble.

En conformité avec l'Acte de la Faillite, Section 75.

Samedi, le dix-neuf courant,

il sera offert par Encan Public, au Bureau de WURTELE & LORTIE, No. 51, rue Dalhousie, Québec, à ONZE heures A. M., l'Immeuble des Faillis, étant les numéros 4072 désigné sur le Plan Officiel et dans le Livre de Renvoi pour le Quartier Montcalm, et 720 désigné sur le Plan Officiel et dans le Livre de Renvoi pour le Quartier St. Roch, et s'il n'y a pas de plus haute enchère, l'immeuble sera adjugé.

Québec, 14 juillet 1879.

R. HENRY WURTELE, Syndic.

Bureau de WURTELE & LORTIE, 51, rue Dalhousie, Québec, 16 juillet 1879—3fp.



LA COMPAGNIE

DES SACHETS HOLMAN

Pour le Foie et l'Estomac

Opère plus de guérisons que tous les remèdes du monde réunis ensemble.

TEMOIGNAGES:

No. 28, rue St. Valier, 15 juillet 1879.

Messieurs—J'ai beaucoup de plaisir à vous informer que le Sachet que j'ai acheté pour mon enfant qui souffrait depuis cinq mois d'une éruption au visage et du mal d'yeux causés par la dentition, est complètement rétabli. Une semaine après l'application du Sachet il paraissait ne plus souffrir et trois semaines après il était parfaitement bien, et la dentition se faisait sans accident. Je puis consciencieusement le recommander comme un remède sûr à toutes les mères dont les enfants souffrent de la même maladie. Je puis dire aussi que le Sachet que j'ai obtenu pour moi-même a déjà beaucoup amélioré ma maladie et j'ai tout lieu d'espérer une guérison parfaite et permanente pour l'indigestion dont j'ai été affecté depuis quelque temps.

J'ai l'honneur d'être, messieurs, ALEXANDER FRASER.

St. Armand, Québec, 18 juin 1879.

Compagnie des Sachets Holman, Montréal.

Messieurs—J'ai été invité, il n'y a pas longtemps, de faire l'essai de vos Sachets pour le Foie, en achetant un pour ma femme qui souffre depuis longtemps d'une complication de maladies, y compris une descente de matrice. Elle le porte depuis un mois et elle est mieux qu'elle n'a jamais été. Votre, etc., JULIEN BROUSSEAU.

St. Roch de Québec, 5 juillet 1879.

A la Compagnie des Sachets Holman, Montréal.

Messieurs—Je suis heureuse de pouvoir vous certifier que je me suis entièrement guérie de la dyspepsie, que j'ai soufferte pendant une année entière, avec un Sachet Holman de \$2.50 que je me suis procuré l'hiver dernier. Me permettant aujourd'hui de manger toute espèce de viande et de vaquer à ma besogne, je ne saurais trop le recommander à tous ceux qui souffrent de cette terrible maladie, comme un remède qui n'a jamais manqué de produire un bon effet chez les personnes que je connais qui l'ont porté.

MADAME LOUIS L'HEUREUX.

Sachets Réguliers, \$2.50; Sachets Spéciaux, 3 50; Sachets pour Enfants, 2 00.

Les demandes par lettres ou autrement doivent être adressées à

J. GORDON BENNETT,

32, RUE GARNEAU, QUÉBEC, 16 juillet 1879.

Annonces Nouvelles.

ENCAN DE PIANO ET HARMONIUM

Par OCT. LEMIEUX & CIE.

Mardi, le 22 Juillet 1879

A notre Salle d'Encan, rue et faubourg St. Jean.

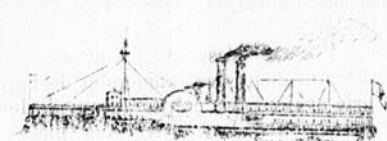
Nous avons reçu instruction de vendre à notre Salle d'Encan, rue et faubourg St. Jean, un magnifique Piano Carré de 7 octaves, boîte en bois de rose richement sculpté, ayant servi que dix-huit mois, étant absolument neuf, ayant coûté \$500, vendu sur garantie, en ordre parfait.

Aussi—Un bon Harmonium à trois registres, 5 octaves, en bon ordre, pouvant servir pour une petite Eglise de Campagne.

Le tout absolument vendu sans réserve. La vente à ONZE heures précises. OCT. LEMIEUX & CIE., Encanteurs.

Québec, 16 juillet 1879.

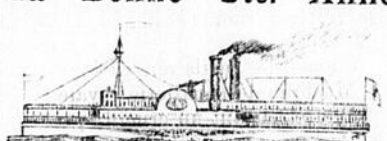
La Bonne Ste. Anne



Le magnifique vapeur RIVAL laissera le Quai du Marché Champlain, à 6.30 heures A. M., tous les jours, pour la Bonne Ste. Anne. Au retour, le vapeur laissera Ste. Anne, à 3 heures P. M., arrivant à Québec avant le départ des vapeurs de Montréal.

DIMANCHE prochain, le vapeur fera un second voyage laissant Québec à 1 heure P. M., et sera de retour à 6 heures P. M. Québec, 16 juillet 1879.

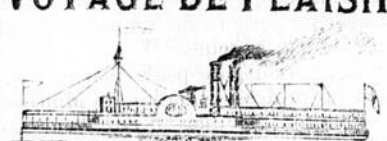
La Bonne Ste. Anne.



Le magnifique vapeur EUGENIE laissera le Quai Champlain, DIMANCHE, le 20 du courant, à 7 heures A. M., pour la Bonne Ste. Anne. Prix du passage, 40 cents, quai compris.

CAPT. LUDGER CHAREST. Québec, 16 juillet 1879—3fp.

VOYAGE DE PLAISIR

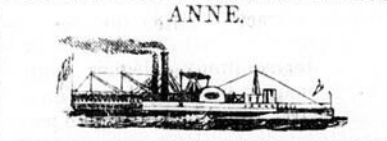


Si le temps le permet, le vapeur ST. ANTOINE partira du Marché Champlain, DIMANCHE MATIN, le 20, à CINQ heures précises, pour la Pointe-aux-Trembles et St. Antoine et sera de retour dans la soirée.

Passage, aller et retour, 40 cents. Québec, 16 juillet 1879—3fp.

CAPT. A. BERGERON.

PELERINAGE A LA BONNE STE. ANNE.



Le vapeur STE. CROIX, Capt. H. Lagacé, laissera le Quai Champlain, JEUDI MATIN, le 17 JUILLET, à CINQ heures, pour Ste. Anne. Au retour, il laissera Ste. Anne, à UNE heure de l'après-midi.

Prix du passage, aller et retour, 20 cents. Québec, 14 juillet 1879—3fp.

CAPT. H. LAGACÉ.

Loterie pour l'Eglise de Ste. Foye

AVIS.

Le tirage des lots de la loterie, pour l'Eglise de Ste. Foye, aura lieu à Ste. Foye, à la résidence de Monsieur J. B. Légaré, MARDI, le 19 AOUT prochain, à DIX heures du matin, et se continuera les jours suivants.

Les personnes qui ont en main des billets sont priées de remettre les talons d'ici au 1er août et de les transmettre aux souscripteurs, avec les noms exactement écrits.

Une table de bazar et de rafraichissements sera aussi tenue au même endroit.

J. BIE, LÉGARÉ, Président. FELIX BELLEAU, Secrétaire. Québec, 14 juillet 1879—g.

Pèlerinage Annuel

DES ASSOCIÉS DU SACRÉ-CŒUR.



Par une permission spéciale de Monseigneur, les Associés du Sacré-Cœur feront leur pèlerinage à la Bonne Ste. Anne, DIMANCHE, le 27 JUILLET.

Le magnifique vapeur LAURENTIDES, Capt. Marquis, laissera le Quai Champlain à 6 heures précises A. M., et sera de retour à 5 heures P. M. Les pèlerins seront accompagnés d'un prêtre, il y aura chant et musique à bord.

Toutes personnes, dames et messieurs, amis du Sacré-Cœur, qui voudraient y prendre part, sont respectueusement priés d'y assister.

Des cartes seront en vente chez MM. J. A. Langlais, Drouin, libraires, St. Roch, et chez MM. Lépine & Darveau, Haute-Ville, ainsi qu'à bord du vapeur le matin du départ.

Prix du passage, aller et retour, 50 cents, quai gratis. Québec, 14 juillet 1879—g.

Maison de Bains.

Grâce à l'esprit d'entreprise de M. L. FRETTE, cet établissement sera ouvert au public SAMEDI, le 19 JUILLET courant. Les privilèges accordés aux souscripteurs depuis le 1er Juin au 1er Décembre seront prolongés jusqu'au 1er Mai prochain et les billets au lieu d'être non-transférables, pourront servir à aucun des membres de la famille.

J. T. PRINCE, Agent Général des Passagers. Québec, 11 juillet 1879.

Pianos et Harmoniums.

Ayant transporté mes Pianos et Harmoniums dans ma grande salle de musique, construite expressément dans ma nouvelle maison sur le Chemin Ste. Foye, et n'ayant plus de taxes à payer, plus de loyer, plus de commis, plus de comptes pour gaz, enfin aucune dépense quelconque, je puis offrir un Piano ou Harmonium à un prix même beaucoup plus bas qu'auparavant.

J'offre pour la moitié du prix coûtant quelques bonnes Clarinettes, Flûtes, Fifres, Violons, Arches, Concertinas, Accordéons et Cordes de Violons, en gros ou en détail. Aussi un Piano à trois cylindres, jouant trente morceaux. Prix coûtant \$325 pour \$200.

Tous les instruments seront garantis pour dix ans. Termes de paiements faciles. Nous sollicitons respectueusement une visite.

E. LA RUE, Chemin Ste. Foye, près de la Barrière. Québec, 12 juillet 1879—1m.

Vêtements D'Été!

Grenadines Noires. Etoffes Noires, tout laine. Draps de Satin et Dégage, bonne qualité. Nouvelles Françaises en Soie Noire, venant d'être reçues.

Vêtements du Dessous pour Dames et Messieurs. Dentelle "Bretonne," Blanche et Noire, (Unie et Plissée). Châles pour le Déjeuner et de Voyage. Ustensiles en Toile pour Dames, convenables pour Places d'Eau et pour le Voyage.

Couvertures en Toile pour Voitures. Ombrelles et Parapluies pour Dames et Messieurs. Célébres Gants de Kid "Moriouard" 2 et 4 Boutons.

Evantails, en grande variété, depuis 5 cents jusqu'à \$4.00 chaque. Etc., Etc., Etc., Etc.

Les meilleurs effets aux prix les plus modérés.

Coupe de Vêtements, Modisterie et Confection de Robes par des ouvriers expérimentés.

Les commandes reçues par la Malle de la Campagne ou des Places d'Eau recevront toute notre attention.

FYFE & WRIGHT.

22, RUE LA FABRIQUE.

N. B. — Chapeaux de Paille pour Enfants, Chapeaux de Toile pour Enfants, Chapeaux et Bonnets en Paille pour Dames, (garnis et non garnis). Québec, 11 juillet 1879.

Les Livres de Musique CAVENDISH

Collection nouvelle de Musique Populaire et enregistrée pour le Piano.

Ce volume contient 32 pages de musique.

Prix 35 cents.

Ces volumes contiennent, sans aucun doute, la plus belle collection de musique qui a encore été publiée. On donne des Catalogues sur demande.

Agent pour la vente en gros pour tout le Dominion. R. MORGAN, 28, rue la Fabrique.

Conditions libérales aux Editeurs de Musique. Québec, 10 juillet 1879.

Chemin de Fer Q. M. O. & O.

DIVISION DE L'OUEST.

Soumissions pour Charbon.

On demande des Soumissions pour 7,000 tonnes de Charbon pour Engin pesant pas moins de 2,240 livres à la tonne, requises pour ce chemin de fer, et qui devront être délivrées par parts égales tous les mois, sur le quel en face la voie ferrée à Hochelaga, droits payés et sans autre charge aucune, à partir de n'importe quel jour du mois de Juillet; la livraison devra être complétée avant le 1er Novembre 1879.

Le Charbon devra être tamisé à travers un tamis ayant des filets de pas moins d'un pouce de distance et devra être libre de toute substance étrangère. Les personnes qui soumissionneront devront dire le nom et l'espèce de Charbon qu'elles se proposent de donner. On paiera comptant.

Des Soumissions endossées "Soumissions pour Charbon à Engin" pour la quantité ci-dessus mentionnée, ou pour une partie, pas moindre toutefois de 1,000 tonnes, seront reçues par le soussigné d'ici au

19 Juillet Courant.

On n'acceptera pas nécessairement la plus basse ni aucune des soumissions.

C. A. SCOTT, Surintendant Général, Division de l'Ouest, Montréal.

10 juillet 1879—id

L. A. P. BARTHE & CIE., COURTIERS,

Acquiescent et vendent des Stocks de Banque et prêtent de l'argent sur iceux. Les parts de la Cie. d'Assurance Royale Canadienne achetées et vendues au cours du marché. Pour les cotes et autres renseignements, s'adresser à leur Bureau, No. 120, rue St. François-Xavier, ou par Boite 143, Montréal.

Chemin de fer Q. M. O. & O.

Excursion du Samedi.

Jusqu'au 27 Septembre, des Billets d'Excursion pour la première classe bons pour partir le Samedi et être de retour le Lundi, pour toutes les stations jusqu'à la Rivière-du-Loup à moitié prix. Les personnes qui désirent visiter les sources d'eau minérale à St. Léon peuvent s'y rendre de la Rivière-du-Loup.

J. T. PRINCE, Agent Général des Passagers. Québec, 8 juillet 1879—3fp.

SI VOUS VOLEZ ACHETER

LES PLUS

Belles et les Meilleures Marchandises

25 PAR CENT

AU-DESSOUS DES

PRIX ORDINAIRES

ALLEZ

Au Bon Marche!

COIN DES RUES ST. JEAN & COLLINS

HAUTE-VILLE.

Et Vous Serez Satisfaits.

Québec, 2 juillet 1879.



Chemin de fer Q. M. O. & O.

DIVISION DE L'EST.

Les trains laissent Québec à 2.20 P.M. et 6.15 P.M. Arrivent à Trois-Rivières à 5.10 " " 11.20 " Arrivent à Montréal à 8.40 " " 8.30 A.M. Laissez Montréal à 4.00 " " 6.00 P.M. Arrivent à Québec à 10.45 " " 9.00 A.M.

J. T. PRINCE, Agent Général des Passagers. Québec, 8 juillet 1879.

Musique Nouvelle.

Notre - Dame des Laurentides

Cantique à 3 voix égales

Poésie d'une Religieuse du Bon-Pasteur, musique de Georges McNeil.

Prix 40 centimes.

Publié et à vendre par A. LAVIGNE, 25, rue St. Jean, (Banque d'Épargnes.)

Romances Favorites.

Enfants et fleurs 35c. Ça fait peur aux oiseaux 35c. Une lettre 25c. Amours et fleurs 40c. Mon bonheur 35c. Rose, souvenirs-toi 60c. Seul 60c. Un peu de patience 25c.

En vente chez A. LAVIGNE, Importateur de Pianos, Québec, 7 juillet 1879. (Banque d'Épargnes.)

REDUCTION

SUR LES

Marchandises d'Été!

La saison pour la vente des Fantaisies d'Été étant à peu près terminée, nous prenons la liberté d'annoncer à nos pratiques, que les effets ci-dessous mentionnés seront vendus à la moitié du prix ordinaire. Il faut absolument les vendre pour faire place aux effets d'automne, savoir:

Bonnets garnis à la Française, à moitié prix. Bonnets en Paille garnis, à moitié prix. Chapeaux en Paille garnis, à moitié prix. Un lot de Chapeaux de Paille, à moitié prix. Manteaux en Soie et en Dentelle, à moitié prix. Jackets en Drap et en Tweed, à moitié prix. Robes de Toile pour Dames, à moitié prix. Costumes de Batiste pour Dames, à moitié prix. Robes de Lin pour Dames, à moitié prix. Robes pour Enfants, à moitié prix. 5 0/0 d'escompte au comptant.

GLOVER, FRY & CIE.

Habillements d'Été pour Messieurs.

Notre assortiment en fait d'Habillements de Messieurs est très-complet dans ce moment en ce qui concerne les Habillements d'Été surtout. Habits d'Alpaca, Vestes Blanches. Habits et Gilets de Toile. Habits et Vestes en Tweed léger. Camisoles et Caléçons en Gaze et en Merino. Bas de Coton, de Fil et de Soie. Chemises Blanches, Chemises Oxford, Chemises de Flanelle, faites à ordre et garanties pour bien faire.

HABILLEMENTS REDUITS:

Habits d'Office, \$7.00 pour \$2.50. Habits d'Alpaca, 3.25 " 1.50. Pardessus en Melton, 7.00 " 3.50. Les effets ci-dessus sont sacrifiés, afin de faire place pour d'autres.

Tailleurs de première classe ainsi que la main-d'œuvre employé dans ce département. 5 0/0 d'escompte au comptant.

GLOVER, FRY & CIE.

Québec, 5 juillet 1879.

AVIS IMPORTANT.

M. PIERRE BEAUDOIN a l'honneur d'annoncer au public, qu'à raison des droits nouveaux imposés sur les articles qui entrent dans la confection d'un Orgue, il a cru devoir faire subir à son établissement des modifications qui le mettent en état de fabriquer les TUYAUX EN METAL.

Québec, 4 juillet 1879—15j.

DROLET, AUDARD & GUERARD

Machinistes et Fondeurs

Ont l'honneur d'annoncer à leurs pratiques et au public en général qu'afin de répondre aux nombreuses demandes qui leur sont faites ils ont considérablement agrandi leur atelier de Machinerie et qu'ils y ont joint une MAGNIFIQUE FONDERIE.

Ils peuvent maintenant se charger de toutes espèces D'OUVRAGES EN FONTE, ainsi que toutes espèces de MACHINERIES.

DROLET, AUDARD & GUERARD, 75, rue St. Joseph, Québec, 14 juillet 1879.

LES FUNERAILLES

DU PRINCE EUGENE-NAPOLÉON. — LE CORPS A WOOLWICH.

Woolwich, 11 juillet.—Le corps du prince impérial "tué par la lance sauvage d'un Zoulou sans nom," a été débarqué aujourd'hui sur le sol britannique. Hier le transport Orontes a amené le corps à Portsmouth, où il a été transféré sur le yacht à vapeur Enchantress, qui a remonté la Tamise pour déposer la chère dépouille à l'arsenal royal de Woolwich. Il faisait un temps de funérailles, triste et sombre; le firmament était caché par de gros nuages gris et il soufflait une brise froide. Un long tapis noir était étendu sur la jetée, avec un vaste espace séparé par des cordes et réservé aux Français venus pour la cérémonie et dont 300 étaient arrivés hier à Londres par un seul train. Ils formaient un groupe où chacun était en grand deuil, avec un petit bouquet de violettes à la boutonnière.

Un contraste frappant avec ce groupe sombre était offert par les officiers anglais, avec leurs uniformes écarlates resplendissants de dorures et leurs coiffures surmontées de plumes blanches. Ils avaient pour tout signe de deuil un crêpe autour du bras. Une foule d'ouvriers étaient sur les toits et aux fenêtres des grands bâtiments dépendant de l'arsenal. A terre et à bord des navires mouillés dans la rivière les drapeaux étaient en berne. Un seul officier marchait lentement sur le pont de l'Enchantress, silencieuse et sans drapeau. Les navires rentrants ralentissaient leur vitesse en remontant la rivière. Trois visiteurs français, qui avaient été autorisés à aller à bord, ont débarqué et se sont mêlés au groupe de leurs compatriotes.

Ensuite est venu de l'Enchantress un prêtre élevant une grande croix d'or, suivi d'un évêque à soutane de velours noir lamé d'argent. Comme le prêtre touchait le rivage, un mot de commandement a annoncé l'arrivée de la garde d'honneur et de la musique de l'artillerie royale, qui se sont rangées au bout de la jetée, près de l'eau. Quelques moments plus tard le cercueil contenant les restes du prince défunt a apparu au-dessus des bastingages du yacht, porté sur les épaules de douze marins. Aussitôt les tambours couverts de crêpes ont exécuté trois longs roulements. Le cercueil était enveloppé comme il convenait dans un drapeau français. Il a été porté avec une lenteur solennelle le long de la ligne des conducteurs du deuil, qui avaient la tête nue, et qui ont suivi le cercueil à l'autre bout de la jetée. A l'expiration du troisième roulement des tambours, la musique a commencé une marche funèbre. La scène était profondément émouvante et pathétique. Le cercueil porté entre une double haie de soldats a été déposé provisoirement dans un petit bâtiment isolé, au dôme octogone, situé près de la rivière et servant habituellement d'arsenal. Les troupes se sont massées en carré devant ce bâtiment, à la porte duquel les conducteurs du deuil se sont groupés. A ce moment le soleil a percé les nuages pour la première fois, obscurcissant les lumières de l'autel qu'on apercevait à travers la porte.

Au bout d'une demi-heure des voitures royales ont roulé sur les terrains de l'arsenal, et l'étendard royal a été arboré à mi-mât sur la grande hampe, annonçant l'arrivée du prince de Galles et du duc d'Edimbourg. Leur voiture à quatre chevaux, conduite par des postillons, était précédée d'un seul courrier. Le prince de Galles, les ducs d'Edimbourg, de Connaught et de Cambridge et le prince royal de Suède, tous en grand deuil, sont descendus de voiture au milieu des marques d'un profond respect et entrés dans l'édifice mortuaire. De nombreux officiers d'artillerie montée et à pied sont restés en dehors. Les toits des bâtiments voisins étaient encombrés d'ouvriers en manches de chemise. A quatre heures et demie, les membres de la famille royale anglaise et le prince Napoléon, sortant de l'édifice mortuaire, sont venus saluer les officiers. L'intérieur de la chapelle était caché par des bandes de mousseline blanche tendues en travers de la porte.

Après le départ des princes, il s'est écoulé un long intervalle, pendant lequel le cercueil africain a été ouvert, pour constater l'identité du corps et le transférer dans un cercueil préparé en Angleterre. Le corps, ayant été réemballé, a été mis dans un double cercueil de plomb et de chêne, recouvert de velours violet. Parmi les Français admis à voir le corps étaient les princes Lucien et Charles Bonaparte, Joachim

et Louis Murat, le duc de la Moskowa, fils du maréchal Ney, les ducs de Padoue et de Mouchy, M. Paul de Cassagnac, le baron Haussmann et le jeune Conneau, compagnon d'enfance du prince défunt. La ressemblance frappante du prince Bonaparte avec le grand empereur a été l'objet de commentaires universels, l'observation générale était qu'on l'aurait reconnu d'après les portraits de Napoléon Ier.

M. Rouher avait les yeux rouges à sa sortie. Il était présent à l'ouverture du cercueil, et il a dit que le corps était parfaitement reconnaissable, quoique le visage soit défiguré par une terrible blessure à l'œil droit. M. Rouher a ajouté avoir vu sur la poitrine six blessures si profondes que la mort doit avoir été instantanée, plus une au bras gauche, reçue évidemment en essayant de parer un coup d'assassin. Le prince Napoléon a exprimé son étonnement de la perfection avec laquelle l'embaumement préliminaire a été opéré en Afrique. Les coins du poêle étaient tenus par M. Rouher et par le général Fleury.

A six heures et demi, l'escorte d'artillerie montée a pris position à droite du bâtiment mortuaire. Un affût de canon, traîné par six magnifiques chevaux, est venu se ranger dans l'espace qui lui était réservé, les rideaux de la porte ont été enlevés, et le cercueil a été apporté sur les épaules d'officiers d'artillerie et placé sur l'affût, pendant que les tambours exécutaient un triple roulement en crescendo, qui a été suivi d'une marche funèbre. Les artilleurs d'escorte se sont placés à l'avant et à l'arrière du cercueil, et à 7 heures le cortège est lentement sorti de l'arsenal, au milieu d'une longue haie d'artilleurs à pied. La route de l'arsenal aux casernes et celle qui côtoie le champ de manœuvres de Woolwich pour aller à l'Académie militaire royale, étaient garnies de masses de peuple et de soldats de la garnison. La majeure partie des magasins étaient fermés. Les balcons des résidences des officiers étaient pleins de dames et d'enfants. Une batterie d'artillerie tirait le canon toutes les minutes de Greenhill.

Quoique Woolwich soit une ville militaire, accoutumée aux funérailles imposantes des soldats, elle n'a jamais vu de scène comparable aux obsèques de l'héritier des Bonaparte. Chacun semblait prendre aux cérémonies un intérêt personnel, en dehors de la curiosité. C'est même ce qui donnait un cachet particulier au cérémonial, qui du reste était relativement peu pompeux, car les artilleurs y ont seuls participé, ayant réclamé l'honneur de recevoir et d'accompagner à sa dernière demeure leur camarade mort. L'escorte était commandée par le major Ward Ashton, à la batterie duquel le prince était attaché dans l'Afrique méridionale. Le soleil se couchait, en même temps que partait le dernier coup de canon, quand le cortège a commencé à descendre la colline d'où l'on découvre Chiselhurst pour s'engager dans la plaine, vers l'endroit où reposent les restes du père du feu prince, et où une veuve, maintenant sans enfant, attendait tristement l'arrivée de celui qui était naguère son orgueil.

A CHISELHURST.

La scène à l'arrivée du cortège à Chiselhurst est impossible à décrire. Elle rappelait celle dont le même lieu a été témoin quand l'empereur Napoléon III, mort et exposé dans Camden House, fut enterré dans la petite église où son fils sera enterré demain. L'impératrice, prévenue de l'approche du cortège, n'a dissimulé qu'avec peine son excessive agitation. Elle était entourée de beaucoup d'illustres amis, anglais et français. Quand les grandes portes de Camden House ont été ouvertes pour livrer passage à la voiture funéraire, tout l'espace au devant et de chaque côté de Camden House fourmillait de peuple. Dans la maison et ses dépendances étaient les amis immédiats de l'impératrice et de nombreux bonapartistes venus de France pour assister aux funérailles.

L'affût s'est arrêté devant l'entrée principale, et le cercueil, encore couvert de drapeaux, a été porté dans le salon préparé pour le recevoir et placé sur une estrade. Un moment après, le couvercle du cercueil a été enlevé et le corps a été exposé à la vue. Beaucoup de cierges étaient allumés autour du cercueil, à la tête duquel étaient agenouillées deux sœurs de la Miséricorde. Le visage du défunt avait une expression paisible, presque vivante.

Les préparatifs terminés, chacun a reçu l'ordre de se retirer, excepté le prêtre et les sœurs, et bientôt l'impératrice est entrée, suivie d'une seule personne, pour voir une dernière fois les restes de son fils. Le caractère sacré de

sa douleur a été respecté, et l'on ne dit pas comment elle a supporté cette terrible épreuve. Tout ce qu'on sait, c'est qu'au sortir du salon son calme semblait presque surnaturel. Les amis du prince et de la dynastie sont rentrés ensuite et ont considéré quelques instants les traits du défunt. Les religieuses à genoux à la tête du cercueil et le prêtre à genoux à ses pieds répétaient incessamment les prières des morts.

LE CORTÈGE FUNÈBRE.

Quelques minutes avant dix heures, un train spécial a amené de Windsor Sa Majesté la reine d'Angleterre et sa fille Béatrice. La reine a apporté des fleurs en quantité. Peu après, le prince et la princesse de Galles, les ducs de Connaught, d'Edimbourg, de Teck et de Cambridge et le prince de Christian de Saxe-Weimar, tous en grand uniforme, ont franchi la porte de Camden Place.

Le cortège s'est tourné avec lenteur. Les musiciens des lanciers et de l'artillerie avaient des crêpes autour de leurs instruments. La cavalerie s'est placée de chaque côté de l'entrée principale, l'artillerie en face.

Quand la reine et la princesse de Galles sont entrées dans le boudoir de l'impératrice, le premier coup de canon a été tiré et la musique a commencé à jouer la marche funèbre.

Quelques minutes avant 11 heures, la procession s'est mise en marche dans l'ordre suivant:

- Lanciers irlandais, le fer de la lance en bas; Cadets, les fusils renversés; Musique de l'artillerie royale; Prêtre portant un crucifix; Porteurs d'encensoirs; L'évêque de Southwark avec deux chapelains;

Le cercueil, sur un affût traîné par dix chevaux.

Ce cercueil enveloppé dans un drapeau français, était surmonté d'une croix de camélias et violettes, et suivi de deux artilleurs portant une immense couronne, don de la reine.

Les cordons du poêle étaient tenus par les princes de Galles, de Monaco et de Suède; les ducs d'Edimbourg, de Connaught et de Cambridge.

Le deuil était conduit par le prince Jérôme et ses deux fils.

Venait ensuite, mené par un groom, le cheval favori du prince, Stag, caparaçonné de noir, avec la lettre N brodée en argent.

Derrière marchaient: Uhlmann, serviteur du prince; un soldat anglais nommé Lonas, et d'autres personnes de la maison du défunt. Après eux venaient de nombreux délégués français, tous à pied, et le cortège long d'environ trois quarts de mille était fermé par des lanciers et des artilleurs.

La reine a regardé défiler le cortège d'un petit pavillon drapé de noir, sur les terrains de Camden Place.

EVANOUISSEMENT DE L'IMPÉRATRICE.

L'impératrice Eugénie n'a été visiter la tombe qu'à 3 heures du matin. Elle s'est affaissée sur le cercueil en proie à une douleur violente jusqu'à 7 heures. A ce moment elle s'est évanouie et a dû être rapportée dans sa chambre.

Après le service dans l'église, plusieurs sénateurs et députés français et des députations d'ouvriers ont défilé devant le cercueil répandant dessus de l'eau bénite et des immortelles.

Magasin Populaire

Comprenant le bloc donnant sur les rues N.-D. des Anzès, en face du marché, et sur la rue de la Couronne, St. Roch.

F. X. LEPAGE

A le plaisir d'annoncer à ses amis et à ses nombreuses pratiques qu'il a fait l'acquisition d'un magnifique poste situé au coin des rues N.-D. des Anzès et de la Couronne, qui se trouve relié aujourd'hui avec son ancien magasin, et qu'il a divisé en deux départements son immense fonds de marchandises.

Le Département des Messieurs

Se trouve au nouveau poste, coin des rues N.-D. des Anzès et de la Couronne.

Le Département des Dames

Se trouve au poste voisin, No. 53, qui comprend le plus bel assortiment spécialement dédié aux Dames.

Le soussigné doit informer aussi ses pratiques qu'il a pris des mesures pour satisfaire pleinement tous ceux qui voudront bien lui accorder leur patronage, tant sous le rapport du bon choix de ses marchandises de nouveautés que sous le rapport de ses prix extrêmement réduits. Au public de profiter de tous les avantages qui lui sont offerts à ce

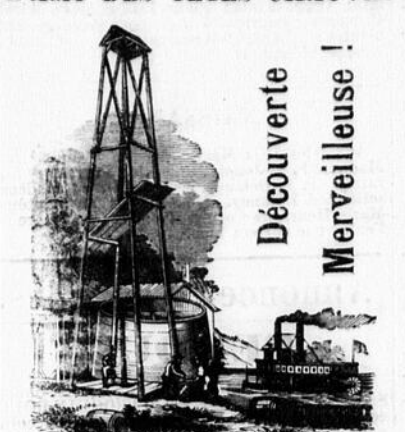
Magasin Populaire

53, rue de la Couronne

F. X. LEPAGE, Propriétaire.

Québec, 27 juin 1879.

L'AMI DES TÊTES CHAUVES!



Découverte Merveilleuse

CARBOLINE

Extrait Parfume du Pétrôle!

AMÉLIORE ET RENDU PARFAIT Est le seul article qui établit la pousse des cheveux sur les têtes chauves et qui guérit toutes les maladies de la peau et du cuir chevelu.

LE MONDE L'ATTENDAIT DEPUIS DES SIÈCLES.

La plus grande découverte de notre époque, en ce qui concerne l'humanité, est certainement la CARBOLINE, extrait parfumé du pétrole, qui apporte une cure radicale à la chute des cheveux, amenée le plus souvent par une maladie quelconque de la peau. C'est encore un préservateur puissant, qui apporte la couleur naturelle aux cheveux devenus blancs, qui leur donne de l'élasticité et une apparence soyeuse. La chute des cheveux, l'écrouissage des croûtes farineuses sur le cuir chevelu et le blanchissement des cheveux sont autant de preuves que le cuir chevelu est affecté et que les glandes qui nourrissent les cheveux sont malades. Pour arrêter ces causes, l'article dont on se sert doit avoir des propriétés médicinales en même temps que chimiques. L'article qui convient le mieux, c'est la CARBOLINE, car c'est un composé de matières naturelles. L'huile de pétrole est l'article le plus propre à obtenir une guérison prompte et efficace, une fois qu'elle est préparée pour la toilette. Les vertus de l'huile de pétrole se sont manifestées premièrement en Russie. Un officier du gouvernement s'était aperçu qu'un de ses domestiques qui avait la tête dénudée avait l'habitude de nettoyer ses lampes de se passer la main dans le peu de cheveux qui lui restaient; quelques mois plus tard le même domestique avait une belle chevelure ondulée et d'un noir particulier. L'huile de pétrole a été appliquée sur la peau d'animaux ayant perdu leur poil à la suite d'une épidémie et le résultat a été merveilleux. La crinière et même la queue de bon nombre de chevaux qui perdent leur première chute. Ces expériences ont étonné le monde, mais les connaissances théoriques de l'usage que l'on devait en faire sont restées jusqu'à ce jour à l'état de mystère. Cependant grâce à la persévérance d'un chimiste distingué la mauvaise odeur du pétrole a disparu et la CARBOLINE va maintenant se ranger sur les bureaux de toilette à côté de l'Eau de Cologne et des parfums Lubin. L'usage de la CARBOLINE a démontré que c'était un article indispensable pour la toilette des cheveux. Quelques applications ont suffi pour amener la pousse des cheveux sur des têtes complètement dénudées, sans dommage pour le cuir chevelu. Les croûtes farineuses disparaissent à la première application, et le liquide pénétrant dans les chairs va guérir le cheveu dans sa racine. Il est un fait connu que les plus belles couleurs sont celles qui contiennent de l'huile de pétrole; il en est de même pour les cheveux qui deviennent après deux ou trois applications d'une couleur magnifique. Il faut bien remarquer que cet article n'est pas une teinture mais un remède qui apporte la vie au cheveu. En somme, c'est la plus belle découverte de notre siècle; c'est une panacée merveilleuse, incomparable, qui fait la consolation des chauves et des vieux.

Nous conseillons à nos lecteurs d'en faire l'essai, convaincus que nous sommes qu'une seule application suffira pour leur prouver ses effets merveilleux. (Pittsburg Commercial, 22 octobre 1871.)

LISEZ LES TÉMOIGNAGES.

DAVISVILLE, CAL., 8 NOV. 1878. CHAS. LANGLEY & CIE., San Francisco.

Chers messieurs.—J'ai grand plaisir à vous informer que l'usage de votre CARBOLINE a eu un résultat heureux. Depuis trois ans j'étais chauve, et j'avais perdu tout espoir de voir la pousse de mes cheveux. Il y a quatre semaines je lisai pour la première fois votre annonce dans les journaux, et écoutant les sages conseils d'un ami, j'achetai une bouteille de votre CARBOLINE pour en faire l'essai. Il n'y a guère plus d'une semaine que j'en fais usage et déjà ma tête est couverte de cheveux noirs et fins qui croissent rapidement et je suis parfaitement convaincu à l'heure qu'il est que bientôt j'aurai mes premiers cheveux. Je vous autorise à publier cette lettre si cela vous fait plaisir. Votre, etc.

J. W. HITE, Davisville, Cal. Signé et assermenté devant moi, ce huitième jour de novembre 1878.

JAMES D. KING, Notaire Public.

JOSEPH E. POND, JR., Avocat, de North Attleboro, Mass., écrit: "Depuis vingt ans ma tête était aussi nette qu'une boule de billard. Il y a huit semaines environ, un ami me conseilla de faire usage de votre CARBOLINE; j'en achetai une bouteille et l'effet a été miraculeux. On les cheveux n'avaient pas poussé depuis des années, croissent maintenant de belles touffes. Je n'espère pas une pousse de cheveux rapide, mais cependant je dois le dire en toute sincérité, ils poussent aussi rapidement que ceux que l'on coupe avec des ciseaux. Vous pouvez publier cette déclaration si vous le jugez opportun."

W. H. BELL & CIE., Pharmaciens de la Cinquième Avenue, de Pittsburg, Pa., écrit: "Nous avons vendu des préparations chimiques pour la pousse des cheveux depuis plus de vingt ans, mais jamais nous n'avons vu rien de comparable à la CARBOLINE. Nous la recommandons avec plaisir aux amis et au public en général."

M. GUSTAVE F. HALL, de la Troupe Opérative de Mme. Oates, écrit: "Après un usage de six semaines, je déclare que votre CARBOLINE a fait repousser tous mes cheveux tombés depuis plusieurs années."

Votre CARBOLINE a fait recroître mes cheveux quand toutes les autres préparations n'ont pu le faire. Je la considère comme le meilleur préservatif contre la chute des cheveux.

B. F. ARNOLD, Chimiste, Holyoke, Mass.

LA CARBOLINE

Est présentée au public, sans crainte d'être démentie, comme le meilleur remède pour la pousse des cheveux.

PRIS.—UNE PIASTRE la bouteille. Vendue par tous les droguistes.

KENNEDY & COMPANY, Pittsburg, Pa., Souls Agents pour les Etats-Unis, le Canada et la Grande-Bretagne.

En vente par tous les droguistes aux Etats-Unis et au Canada et en gros par Northrop & Lyman, Toronto, Ont., B. A. Mitchell & Son, London, Ont., J. Winer & Co., Hamilton, Ont., Henry Skerrett, Kingston, Ont., John Roberts, Ottawa, Ont., Wm. W. Greenwood, Ste. Catherine, Ont., H. Haswell & Co., Montréal, Edmond Giroux & Frère, Québec, Brown & Webb, Halifax, N. E., Thos. B. Barker & Son, St. Jean, N.-B. 19 juin 1879—315

A VENDRE.

A Beaumont, comté de Bellechasse, à trois lieues et demie de Québec, une magnifique terre de 3 arpents sur 40, avec maison et grange neuve, verger de 3 arpents en superficie, une belle grève à accès facile, sucrerie de 500 érabes, vue s'étendant au loin, de plus, toute la récolte, animaux et instruments d'agriculture servant à la dite terre.

Conditions libérales. Titres incontestables. S'adresser sur les lieux à M. FERDINAND TURGEON, Propriétaire, ou à J. E. C. PELLÉTIER, Notaire, à Québec, No. 28, rue St. Pierre. Québec, 21 juin 1879—1m31p

DEMANDE.

Une dame désire avoir une place comme Gouvernante ou comme Gardienne de maison. Elle peut fournir de bonnes recommandations. S'adresser au No. 29, rue Ste. Marie, faubourg St. Jean.

Québec, 29 juin 1879—1m

J. A. COUTURE,

Medecin-Veterinaire.

Inspecteur de la Quarantaine des Animaux à Lévis et Professeur de Matière Médicale au Collège Vétérinaire de Montréal.

Toutes les maladies des animaux traitées à prix modérés.

49, RUE DES JARDINS, Entre la Cathédrale Anglaise et l'Hôtel St. Louis.

Québec, 19 juin 1879—3m

LS. GENEST

ARTISTE

Peintre-Decorateur

285, rue St. Joseph, et 45, rue St. Anselme,

ST. ROCH, QUEBEC.

Tableau Portrait, Fresque, Décor en tous genres, Fantaisie Artistique, Enseigne, Rideau Uni et Transparent, Imitation de Bois et Marbre, etc., etc. Peinture Unie à l'Eau et à l'Huile, Tapissage, Vitrage, Dorure, etc., etc.

Aussi—Réparation des Tableaux à l'Huile.

Une visite est respectueusement sollicitée. Québec, 11 juin 1879—3m

J. & W. REID,

Manufacturiers de

Papiers, Sacs de Papiers, Livres Blancs, etc., etc.

98 et 100, rue St. Paul, Québec.

Papier-Fentre, pour le lambrissage des maisons et pour mettre sous les tapis.

Papier Goudronné, pour les couvertures des maisons.

Papier à Envelopper, gris, brun, drab, manilla, de toute grandeur et de toute qualité.

Papier à Imprimer, blanc et de couleurs, de toute grandeur et de toute qualité.

Sacs de Papier, faits à la machine, pour épices et marchandises sèches, de toute qualité et de toute grandeur.

Livres Blancs, pour comptes ou mémoires, grands ou petits, faits à ordre, sous le plus court délai.

Importateurs et Marchands de Papier à Ecrire, d'Enveloppes, de Plumes et d'Encre, en dé de toute sorte de Papeteries.

Le tout vendu au PLUS BAS PRIX, soit en gros, soit en détail.

J. & W. REID,

Nos. 98 et 100, rue St. Paul.

Québec, 13 mars 1879—3m

SOUSSIONS

POUR LE

Chemin de Fer du Pacifique.

DES SOUSSIONS pour la construction d'environ une centaine de milles de Chemin de Fer, à l'Ouest de la Rivière Rouge, dans la province de Manitoba, seront reçues par le soussigné jusqu'à MIDI.

VENDREDI, le PREMIER AOUT prochain.

Le chemin de fer commencera à Winnipeg, et s'étendra dans la direction de l'Ouest en se reliant avec la ligne principale dans le voisinage de la quatrième ligne, et ensuite dans la direction de l'Ouest entre la Prairie du Portage et le Lac Manitoba.

Les soumissions devront être faites sur des blancs imprimés, qui, avec toutes autres informations, pourront être obtenues au Bureau des Ingénieurs du Chemin de Fer du Pacifique, à Ottawa ou à Winnipeg.

F. BRAUN, Secrétaire.

Département des Chemins de fer et Canaux, Ottawa, le 15 juin 1879.

21 juin 1879—26

CHEMIN DE FER DU GOUVERNEMENT.

DIVISION DE L'OUEST.

Chemin de Fer Q. M. O. & O.

Le chemin le plus court et le plus direct entre Montréal et Ottawa.

Le et après SAMEDI, le 28 JUIN, les trains laisseront le DEPOT D'HOHELAGA comme suit:

Train Express pour Hull à 9.30 et 5.00 A.M. P.M.

Train Express pour Hull à 2.00 P.M. et 9.30

Train Express de Hull à 9.10 et 4.45

Train pour St. Jérôme à 1.40 P.M. et 9.15

Train de St. Jérôme à 6.15 P.M.

Les trains laisseront la station du Mile End 10 minutes plus tard.

MAGNIFIQUES CHAIRS PALAIS SUR TOUS TRAINS PASSAGERS.

Bureau Général, 13, Carré de la Place d'Armes.

Billets en vente à l'Office de STARNES, LEVEY & ALDEN, Agents des Billets, Bâtisse des Étranges-Maçons, vis-à-vis l'Hôtel St. Louis.

Bureaux—292, rue St. Jacques, et 158, rue Notre-Dame, Montréal.

C. A. SCOTT, Surintendant Général Division de l'Ouest.

Agent Général pour Fret et Passagers, 28 juin 1879.

Avenue des Erables

Lots à bâtir à vendre. S'adresser à

TESSIER & DELAGE, N. P.

Québec, 27 mai 1879—4m